

Paris, le 20 mai 2010

Communiqué de presse

DEFINITION EUROPEENNE DES OPCVM MONETAIRES

UNE BONNE INTENTION MAIS DES MODALITES DISCUTABLES

Le Comité européen des régulateurs des marchés de valeurs mobilières (CESR) a publié le 19 mai une recommandation sur une définition commune des OPCVM monétaires européens. Les régulateurs nationaux se sont engagés à appliquer les dispositions de cette recommandation, qui sera effective au 1^{er} juillet 2011.

L'AFG se réjouit que l'utilisation du label « OPCVM monétaire » soit ainsi uniformisée dans les pays de l'UE. La quasi-totalité des OPCVM français répondent d'ores et déjà à ces critères et tous leur seront conformes en temps utile.

L'AFG regrette toutefois vivement :

- que le comité ait cru bon de créer deux catégories d'OPCVM monétaires, alors qu'il aurait mieux valu laisser les gammes s'adapter aux besoins des différents types d'investisseurs et laisser suffisamment de marge de manœuvre au gérant pour s'adapter aux conditions de marché. La notion de « court terme » notamment n'est pas la même pour un particulier, un trésorier d'entreprise, une caisse de retraite ou un assureur ;
- que l'utilisation des notations des titres comme critères d'investissement ait été rendue obligatoire. La notation, outil d'aide à la gestion, devient ainsi un auxiliaire du régulateur et une contrainte réglementaire. Ceci n'est pas de la mission et de la compétence des agences de notation et est pour le moins paradoxal au vue des débats en cours ;
- que le niveau requis des notations poussera à privilégier les titres d'Etat au détriment des investissements en billets de trésorerie de nombre de sociétés, orientation contestable et peu favorable à un bon financement des entreprises ;
- que l'utilisation du terme « valeur liquidative constante » admise pour certains OPCVM monétaires de court terme n'ait pas été revue alors que cette dénomination ne correspond pas à un engagement juridique, ces OPCVM n'étant pas garantis, ainsi que le note d'ailleurs lui-même CESR dans son document.

Avec 481 milliards d'euros, les OPCVM monétaires français sous gestion représentent fin 2009 37% des OPCVM monétaires européens. Ils constituent un secteur clé pour la gestion française et un vecteur essentiel de financement de notre économie.

L'Association Française de la Gestion Financière (AFG) représente les professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent 2 600 milliards d'euros d'actifs, dont près de 1 400 milliards d'euros sous forme de gestion collective (1^{er} rang européen et 2^{ème} rang mondial après les Etats-Unis).

Vous trouverez ce communiqué de presse sur www.afg.asso.fr (rubrique presse)

Contact : Dominique PIGNOT - Directrice de la Communication

Tél. : 01.44.94.94.00 (standard) / 01.44.94.94.17 (l.d.) / d.pignot@afg.asso.fr